

L'EXPOSITION A QUÉBEC

Nous avons trop confiance en l'esprit pratique des hommes d'affaires de Québec, pour croire que le malentendu survenu entre M. le maire Parent, et la compagnie de l'Exposition, ait le résultat de faire manquer l'exposition à Québec. Nous comprenons les bonnes intentions de M. Parent qui, en présence de la situation financière de la cité qu'il administre, cherche à sauvegarder de son mieux les deniers civiques. Mais nous trouvons aussi parfaitement équitable et raisonnable, la prétention de la compagnie de ne risquer ses capitaux; dans l'entreprise que si elle a la perspective d'en tirer un profit quelconque.

A Montréal, les profits que peut produire l'exposition, restent à la compagnie. A Toronto, les bénéfices sont employés par l'Association à rembourser les emprunts et à améliorer les terrains de l'exposition; mais il faut tenir compte du fait que l'association de Toronto n'a fait aucune avance de capitaux; et qu'elle n'a eu, dès l'abord, que les subventions des corps publics, plus une somme avancée sur la garantie de la cité, laquelle somme elle amortit d'année en année sur ses bénéfices. Mais à Montréal, comme à Toronto, la subvention civique est donnée en pur don, sans prétention à remboursement.

Il est évident que si la cité de Québec réclame une part des bénéfices de l'exposition comme compensation de la subvention qu'elle verse, le gouvernement provincial sera en droit d'élever les mêmes prétentions, ce qui créerait une confusion impraticable.

Si nous en croyons l'expérience de la compagnie de Montréal, les bénéfices futurs de l'exposition de Québec ne vaudraient guère la peine qu'on se chamaille pour les partager. Mais enfin, M. Parent ne peut pas exiger qu'une compagnie composée de particuliers risque des fonds dans une entreprise sans aucune perspective de profit.

Voici un terrain de conciliation sur lequel on pourrait, il nous semble, parvenir à s'entendre. La compagnie aurait, sur les recettes nettes, le droit de se rembourser d'abord de ses avances, avec un intérêt, disons de 6 p. c.; le surplus pourrait être partagé entre la compagnie, la cité et le gouvernement en proportion de la contribution de chacun.

Qu'en pense M. Parent ?

COMPTES-RENDUS.

CHAMBRE DE COMMERCE DE MONTRÉAL.

La réunion hebdomadaire du conseil de la Chambre de Commerce de Montréal (Board of Trade) a eu lieu mardi dernier le 5 juin.

Étaient présents, MM. James Cantlie, John Torrance, Edgar Judge, John Baird, E. S. Clouston, Wm Cunningham, Frank J. Hart, D. L. Lockerby, David Robertson, J. D. Rolland, Charles F. Smith et A. A. Thibaut.

M. Judge donne communication d'une lettre adressée par le comité spécial du comité des chemins de fer à Ottawa au sujet de la responsabilité de la compagnie Montreal Park & Island pour dommages indirects. Le conseil approuve la rédaction de cette lettre.

On lit une lettre du conseil de la Chambre de Commerce de Québec, remerciant la Chambre de Montréal des sympathies exprimées à l'occasion du décès de M. Thomas Brodie.

Le comité chargé d'étudier la question soumise par le département de la marine, fait rapport que, à son avis, tous les navires allant à l'océan devraient être soumis à la juridiction du capitaine de port, mais que, quant aux barges qui font le voyage de Montréal à Québec, il n'y a pas de nécessité de changer l'ordre actuel des choses.

M. Torrance, représentant les armateurs, demande qu'on rétablisse le tarif des pilotes à ce qu'il était il y a trois ans. Il considère aussi les honoraires du pilotage entre Montréal et Québec comme excessifs. Ces vues seront communiquées au gouvernement.

Le conseil décide d'offrir une réception, pendant le mois de juin, aux délégués des colonies qui viennent assister à la conférence internationale à Ottawa.

Et il s'ajourne pour l'été, sujet à convocation par le président en cas de besoin.

CHAMBRE DE COMMERCE DU DISTRICT DE MONTREAL.

Le conseil de la Chambre de Commerce du district s'est réuni vendredi, 1er juin, chez M. Desmarreau.

Présents : MM. J. D. Rolland, vice-président, au fauteuil, Chas. Desmarreau, L. E. Morin, père, Guillaume Boivin, C. P. Chagnon, J. Haines, J. X. Perreault et S. Côté, secrétaire.

Le secrétaire dit que, à la demande de M. Pariseau, il a écrit au ministère des affaires étrangères de Belgique pour obtenir des renseignements supplémentaires sur le Musée Commercial de Bruxelles.

M. Haines, du comité de la salle, fait rapport que la salle sera prête pour vendredi prochain et que l'on peut convoquer l'assemblée générale mensuelle pour ce jour-là. Il est autorisé à placer un téléphone dans la salle.

Après les protestations des shérifs contre le pouvoir de vendre les immeubles des faillis accordés par le nouveau bill aux liquidateurs, M. Desmarreau fait remarquer que le gouvernement provincial n'a rien à y perdre puisque sur toutes les ventes, par les liquidateurs il prélève la même taxe que sur les ventes par le shérif, c'est-à-dire 1 p. 20. Que les ventes par les liquidateurs se font plus économiquement (2½ p. c. au lieu de 4½ p. c.) plus rapidement (1 mois d'avis au lieu de 4 mois) et à de meilleures conditions pour les créanciers, parce que le liquidateur peut vendre les propriétés sujettes aux hypothèques, tandis que le shérif vend

toujours pour du comptant. Il rapporte plusieurs cas où il a obtenu ainsi des milliers de piastres qui auraient été perdues pour les créanciers.

M. Chas. Desmarreau, trésorier, est nommé membre du comité de la salle et M. Boivin membre du comité du musée commercial.

M. S. Côté donne avis qu'il proposera à la prochaine assemblée une motion demandant à la chambre d'admettre les journalistes ayant au moins trois ans d'expérience comme membres honoraires ou bien de créer une section spéciale de journalistes affiliée à la chambre.

LE PIQUE-NIQUE DES ÉPICIERIS

À l'assemblée spéciale de l'association des épiciers, mercredi soir, les arrangements suivants concernant le pique-nique ont été adoptés. Il y aura deux trains spéciaux le matin et deux le soir pour le transport des épiciers et de leurs amis; le prix, aller et retour, sera de 60c; enfants à moitié prix. Il ne sera pas vendu de boissons enivrantes sur le terrain et on n'y admettra aucun jeu de hasard.

Les Messieurs suivants seront priés de remplir les fonctions de juges des courses et jeux : MM. Geo. Wait, J. A. Vaillancourt, J. McBride, J. C. Wilson, H. Laporte, Chas. Langlois, Eugène Villeneuve, J. P. Clarke, T. L. Paton, A. Hébert, D. Hughes, Chas. Chaput, P. Grace, H. M. Childs et E. Stevenson.

M. Wm Hayden, employé au bureau des renseignements du Bureau de Poste de Montréal vient d'être nommé surintendant de la Poste, sous les ordres immédiats du Maître de Poste, avec les pouvoirs nécessaires pour le remplacer en cas d'absence. La promotion de M. Hayden était amplement méritée et n'a fait que rendre justice aux bons et loyaux services de cet employé dont le public a su apprécier le zèle, l'urbanité et l'obligeance.

REVUE COMMERCIALE

ET FINANCIÈRE

Montréal 7 juin 1894.

FINANCES.

La réserve métallique de la banque d'Angleterre a augmenté, la semaine dernière, de £1,632,000; la circulation a augmenté de £154,000, et l'encaisse or, de £1,785,906; autres valeurs, diminution £264,000; dépôts publics, augmentation £216,000; autres dépôts, augmentation £1,194,000; portefeuille, augmentation £1,690,000. La proportion de la réserve au passif est de 69.07. C'est la plus forte situation que la banque ait eu jusqu'ici.

La banque de France accuse une augmentation de 1,175,000 francs or, et 1,525,000 francs argent, dans son encaisse métallique.

Les capitaux à Londres sont à très bon marché; les effets à 3 ou 4 mois sont escomptés sur le marché libre à ¼ ou 11/16 p. c., les prêts à demande se font pour ainsi dire, sans intérêt.

A New-York, les prêts à terme sont cotés de 1 à 2 p. c., pour court terme et de 2 à 3 p. c., pour long terme. Les prêts à demande ont été pour la première fois actifs hier et ont fait un instant jusqu'à 8½ p. c.